

... Règlement ...



ÉTANG COMMUN :

2 lignes par pêcheur

Le/La conjoint(e) ou l'enfant de moins de 8 ans peut pêcher avec la 2ème canne sur le même emplacement

RÈGLEMENT GÉNÉRAL :

- **Amorçage, harponnage, prise à l'épuisette, hameçon double ou triple et baignade INTERDITS sous peine d'expulsion sans remboursement.**

- Merci de respecter les horaires de pêche : l'après-midi ne pas pêcher avant 13 heures

- Des poubelles sont à votre disposition, merci d'y déposer vos déchets : opercules de pots de pâte, fil de pêche et mégots compris ! :)

Il est également strictement interdit de vider les truites à l'étang.

- Les chiens en laisse sont autorisés.

- Pour le bien de tous, merci de rester courtois entre pêcheurs, de pêcher devant vous et de laisser l'étang dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé !

En cas de différend ou de réclamation, veuillez vous adresser à la direction (au bar pour l'Étang St Crépin et à Élodie ou Loïc pour les étangs de la Cressonnière).

Bonne pêche à tous !